



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
Le Maire de la Commune de SAINT-ASTIER
Manifestations : N° 2022-139
Règlementation temporaire de la circulation et du stationnement
Portion rue Amiral Courbet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le code de la Route
VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
VU les décrets modifiés N° 64 et 26 du 14 mars 1964 et 69987 du 18 septembre 1969 relatifs aux caractéristiques techniques, à la conservation et à la surveillance des voies communales
Considérant l'organisation de spectacles au centre culturel la Fabrique rue Amiral Courbet
Considérant la nécessité afin d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité l'accueil du public lors de ces spectacles, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de l'organisation des spectacles cités ci-après au centre culturel la Fabrique, rue Amiral Courbet ; la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits portion de rue Amiral Courbet à partir du bâtiment du centre culturel jusqu'à son intersection avec la rue Jules Ferry :

- A partir de 19h00 jusqu'à minuit les jours suivants :

- Samedi 15 octobre 2022 : spectacle de jazz swing « Galaad Moutoz Orchestra » à 20 h 30
- Vendredi 21 octobre 2022 : spectacle concert « High Tone & Zebzile : zentone » à 20 h 30
- Samedi 5 novembre 2022 : spectacle concert « Renan Luce et Christophe Cravero » à 20h30
- Samedi 12 novembre 2022 : spectacle de théâtre « Nez à nez » à 20 h 30
- Mercredi 23 novembre 2022 : spectacle de piano « Riopy » à 20 h 30
- Vendredi 2 décembre 2022 : spectacle Rock « Mouss & Hakim » à 20 h 30
- Jeudi 22 décembre 2022 : spectacle de magie « La mémoire du temps » à 20h30
- Samedi 21 janvier 2023 : spectacle de danse « Ne me touchez pas » à 20 h 30
- Samedi 28 janvier 2023 : spectacle musical théâtralisé « Mike & Riké » à 20h30
- Vendredi 3 février 2023 : spectacle de théâtre « Vole eddie, vole » à 20h30
- Samedi 25 février 2023 : spectacle « Marianne James » à 20h30
- Samedi 4 mars 2023 : spectacle de théâtre « La promesse de l'aube » à 20h30
- Vendredi 24 mars 2023 : spectacle de danse « Accumulation – Landing » à 20h30
- Samedi 8 avril 2023 : spectacle de musique « Les mamans du congo x Robin » à 20h30
- Vendredi 14 avril 2023 : spectacle Flamenco « Antonio Lizana » à 20h30
- Vendredi 28 avril 2023 : spectacle de théâtre « Sept ans déjà » à 20h30
- Vendredi 12 mai 2023 : spectacle « Jason Mist » à 20 h 30

A partir de 16 h 00 jusqu'à 19h00 les jours suivants :

- Samedi 12 novembre 2022 : spectacle de théâtre « Nez à nez » à 17h00

A partir de 10 h 00 jusqu'à 12h00 les jours suivants :

- Dimanche 13 novembre 2022 : spectacle de théâtre « Nez à nez » à 10h30

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

A partir de 14 h 00 jusqu'à 17h00 le :

- Dimanche 13 novembre 2022 : spectacle de théâtre « Nez à nez » à 14h30

A partir de 14h00 jusqu'à 18h00 les jours suivants :

- Dimanche 27 novembre 2022 : spectacle de cirque « Titi tombe, titi ne tombe pas » à 15h00
- Dimanche 11 décembre 2022 : spectacle de théâtre « Compagnie Rauxa » à 15h00

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée immédiatement après la fin des spectacles par les soins des services municipaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur l'adjoint chargé de la sécurité Madame l'adjointe chargée de la culture, Monsieur le Directeur du centre technique, Monsieur le Directeur du Centre Culturel, Madame la Cheffe de Police Municipale, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER.

Fait à Saint-Astier, le 10 octobre 2022

P/ Madame le Maire

L'Adjoint délégué

D. BASTIER

